

IMPACT DES LOGIQUES DES PARTIES PRENANTES DANS LA GESTION DE LA LAGUNE ÉBRIÉ (COTE D'IVOIRE)

Vincent Kouassi MOUROUFIE

CSRS (Côte d'Ivoire)

E-mail : vincentkouassikouman@gmail.com

Alain TOH

Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

Mairie Laure KOUASSI

Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

Résumé : Cet article rend compte de l'impact des logiques des acteurs dans le processus de gestion de la lagune Ebrié. Une enquête qualitative par usage de guide d'entretien a été menée dans la période de décembre 2015 à octobre 2016. Les informations recueillies lors de cette enquête ont été traitées par l'analyse de contenu et interprétées à l'aide de la méthode compréhensive ainsi que la méthode de l'individualisme méthodologique et l'acteur stratégique.

Les résultats obtenus montrent que plusieurs acteurs interviennent dans la gestion de la lagune Ébrié. Ces acteurs ont des logiques qui sont soit convergentes et divergentes. Quand les logiques sont convergentes, les implications pour la gestion durable de la lagune Ébrié sont la cohésion et l'amélioration des relations des acteurs impliqués les uns avec les autres créant une atmosphère propice pour les actions collectives (résultante de la synergie des acteurs). Lorsqu'elles sont divergentes, elles constituent des sources potentielles de conflits entre acteurs de la gouvernance lagunaire. L'une des conséquences des conflits est le ralentissement de la politique de dépollution de la lagune Ébrié et ses berges. S'agissant de la logique d'assistance, La quête d'assistance est mentionnée les populations locales (notabilité, ménages et association des jeunes et des femmes).

L'étude a montré aussi qu'il existe une faible collaboration entre les acteurs dont les logiques sont convergentes et un problème de gouvernance des acteurs lorsque les logiques sont divergentes. Au total, toutes ces logiques ont des implications dans la gestion durable de la lagune Ebrié.

Mots-clés : Logique, parties prenantes, lagune Ébrié, Côte d'Ivoire.

Abstract: This article reports on the impact of the actors' logic involved in the management process of the Ebrié lagoon. A qualitative survey using interview guides was conducted in the period from December 2015 to October 2016. The data collected in this survey were processed by the content analysis and interpreted using the comprehensive method as well as the method of methodological individualism and the strategic actor.

The results obtained show that several actors are involved in the management of the Ebrié lagoon. These actors have logics that are either convergent or divergent. When logics are convergent, the implications for the sustainable management of the lagoon are cohesion and the improvement of the relationships of the actors involved with each other creating an atmosphere conducive to collective actions (resulting from the synergy of the actors). When they are divergent, they are potential sources of conflict between actors of the lagoon governance. One of the consequences of the conflicts is the slowing down of the depollution policy of the Ebrié lagoon and its banks. With regard to the logic of assistance, the search for assistance is mentioned by the local populations (notability, households and associations of youth and women).

The study also showed that there is a weak collaboration between actors whose logics are converging and a problem of governance of actors when the logics are diverging. As a whole, all these logics have implications for the sustainable management of the Ebrié lagoon.

Keywords : Logic, stakeholders, Ebrié lagoon, Côte d'Ivoire.

Introduction

Le système lagunaire ivoirien se compose d'Est en Ouest de quatre lagunes que sont les lagunes Aby, Ébrié, Grand-Lahou et N'Gni de Fresco. Celles-ci représentent de vastes espaces où les populations riveraines exercent préférentiellement leurs activités économiques. L'intérêt porté à ces plans d'eau a conduit à une appropriation des eaux lagunaires par les riverains qui en tirent l'essentiel de leur revenu (Anoh, 2010).

La lagune Ébrié, la plus imposante en termes de superficie, s'étire d'est en ouest sur 130 km et est large par endroits de 7km (Varlet, 1978). Elle joue un rôle socio-économique important dans le district d'Abidjan, malgré la pollution dont elle est l'objet. En effet, elle subit

une pression anthropique et reçoit les rejets domestiques et industriels d'Abidjan, mais aussi les rejets agricoles de son bassin versant (Bloundi, 2005).

Cette pollution est perceptible dans les villages riverains et leurs berges lagunaires. La pollution récurrente du domaine lagunaire Ébrié constitue un problème de gouvernance environnementale et suscite l'intervention d'une multiplicité d'acteurs dans la gestion de cette lagune. Ces acteurs se composent, d'une part, de l'Etat et ses structures (le CIAPOL, CIPOMAR, ANVIPUR), du secteur privé (Industriels) et, d'autre part, de la société civile à travers les ONG de protection de l'environnement et les populations riveraines.

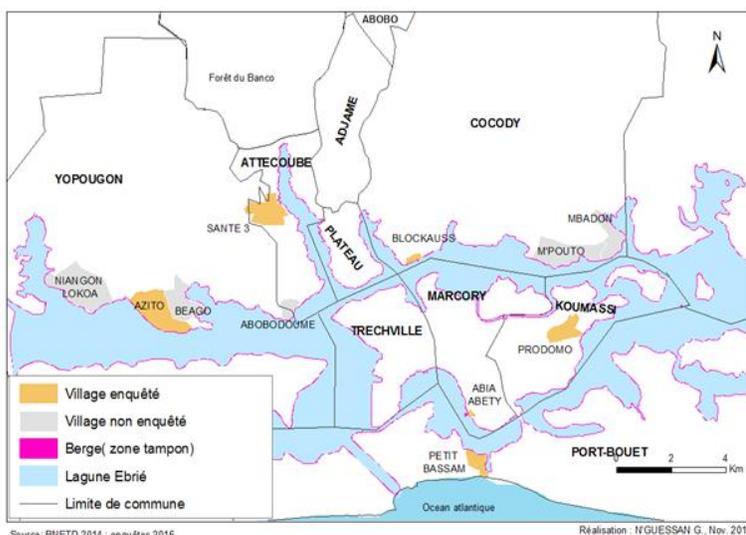
Chaque catégorie d'acteurs est animée d'une logique bien précise de la gestion lagunaire soit convergente ou divergente, qui a un impact sur la gestion de la lagune Ébrié et ses berges.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude qui se propose d'étudier les logiques des acteurs engagés dans la gestion de la lagune Ébrié en vue de comprendre leur influence dans la gestion durable de celle-ci. Telles sont les préoccupations essentielles auxquelles cet article tente de répondre.

1. Méthode

1.1. Présentation du site de l'étude

Le choix du district d'Abidjan se justifie par le fait qu'il abrite la plus grande lagune de la Côte d'Ivoire (la lagune ébrié). Particulièrement, les six villages situés en bordure de la lagune ébrié, à savoir Azito (Yopougon), Santé (Attecoubé), Blockhauss (Cocody) ; Abia Abéty (Marcory) ; Koumassi Campement (Koumassi) et Petit-Bassam (Port-Bouët) constituent notre site d'étude. Ces sites ont été choisis parmi tant d'autres en raison de la proximité de l'eau, de l'acidité de l'eau de manioc déversés dans la lagune ainsi que la présence des canaux d'évacuation d'eaux usées, chimiques qui relient la lagune à la ville et aux usines.



1.2. Choix des acteurs

Pour la collecte des données de cette étude, nous avons opté pour un échantillonnage non probabiliste à choix raisonné. La technique de choix raisonné a permis de sélectionner les catégories d'acteurs et les personnes à interroger. Cette technique consiste à fixer les critères de choix des sujets (acteurs) présentant des caractéristiques typiques et à les déclarer représentatifs d'un groupe (N'Da, 2000). Ainsi, différents groupes d'acteurs (étatiques, société civile et privés) ont été retenus pour les entretiens individuels et de groupes. Au total, 14 responsables de structures étatiques et dérivés, 6 responsables des collectivités territoriales (Mairies), 4 responsables du secteur privé, 4 représentants des ONG, 12 membres de la notabilité et 12 membres de l'association des jeunes et des femmes. Le nombre total de personnes enquêtés est de 52.

Le choix des acteurs s'est opéré selon les critères d'inclusion suivants :

- acteurs impliqués dans la gestion de la salubrité et la pollution de la lagune Ébrié : acteurs étatiques (Ministères et dérivés), collectivités territoriales (Mairies), société civile (population, ONG), secteur privé (industries) ;
- acteurs exerçant des activités économiques en bordure de la lagune.

1.3. Collecte des données

Une enquête qualitative par usage de guide d'entretien a été réalisée dans la période de décembre 2015 à octobre 2016. Les échanges avec l'ensemble des acteurs ont porté sur les questions relatives à leurs profils, à leurs logiques dans le cadre de la gestion de la lagune Ebrié ainsi que l'implication de ces logiques dans la gestion de la lagune. Les entretiens ont été personnellement réalisés, enregistrés sur support audio ou sous forme de prise de notes ou encore par échange de courriel sur Internet ; et ce, avec l'autorisation de l'enquêté.

1.4. Traitement et analyse des données

Les enregistrements ont été transcrits et saisis de même que les prises de notes sous Microsoft Word. Les données qualitatives ont été traitées à l'aide de l'analyse de contenu et interprétées à l'aide de la méthode compréhensive, de la méthode de l'individualisme méthodologique et celle de l'acteur stratégique.

2. Résultats

Les résultats de l'étude s'articulent autour de l'identification des acteurs et leurs logiques.

2.1. Identification des acteurs

Trois catégories d'acteurs sont concernées par le problème de gestion de la lagune Ebrié à savoir : les acteurs étatiques (Ministères et dérivés), collectivités territoriales, les acteurs civils (Populations et ONG) et les acteurs privés (les industriels).

2.1.1. Acteurs étatiques

- **Ministère de l'environnement et dérivés**

La gestion de l'espace lagunaire est prise en charge par l'acteur étatique : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers ses services techniques, notamment (le CIAPOL, CIPOMAR, AVIPUR, etc.). Ceux-ci contribuent à l'amélioration du cadre de vie précisément la gestion lagunaire tout en assurant la police environnementale et sanitaire. Cela est perceptible à travers les propos suivants :

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable se bat tant bien que mal pour empêcher que les populations salissent les rues. Car, ce sont les déchets ménagers qui polluent la lagune. Mais, son combat pour la propreté est insuffisant car la lagune continue d'être toujours polluée. (Propos recueillis auprès d'un responsable dudit ministère, 2016).

Elle s'occupe aussi de la pollution des eaux marines et océans en s'appuyant sur certaines structures comme le CIAPOL, LCE et CIPOMAR, etc.

- **Ministère de la salubrité et dérivés**

Le ministère de la salubrité urbaine et de l'assainissement qui, à travers sa structure spécialisée l'ANASUR s'intéresse à la gestion des ordures ménagères et à l'assainissement des communes de la ville d'Abidjan.

Aujourd'hui, les deux ministères ont été fusionnés selon le décret (à préciser) pour devenir le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable. Ce nouveau ministère a désormais pour objectif de trouver des stratégies efficaces pour lutter contre la persistance des ordures ménagères et la pollution sonore, de l'air et des eaux lagunaires. A ce propos, un responsable de l'ANASUR affirme :

En tout cas, avec cette fusion, la tâche ne sera pas facile mais c'est un challenge car il faut mobiliser assez de ressources dont les ressources financières, matérielles et humaines dans la mesure où le district d'Abidjan est pollué et l'environnement de la lagune Ebrié est la cible de nombreuses ordures de nature diverse notamment les déchets solides (les objets plastiques et résidus de manioc), liquides (les déversements des eaux usées provenant des villes, rejets d'usines). (Responsable de l'ANASUR, décembre 2016).

Collectivités territoriales

- **District**

Le district d'Abidjan regroupe non seulement les communes mais aussi les sous-préfectures du département d'Abidjan. Cette nouvelle entité administrative va au-delà des 10 communes d'Abidjan, car elle regroupe aussi Grand-Bassam, Dabou, Bingerville, Anyama, etc. Par conséquent, le territoire couvert par ce district est donc très vaste. Vu la taille de cette unité administrative, le gouverneur du district est nommé par décret du Président de la République. Concernant la gestion environnementale, le district travaille en synergie avec divers acteurs dont la mairie et les ministères. Cela est mis en relief par les propos suivants :

Notons que le district collabore avec le Ministère de l'environnement qui a la tutelle en matière de politique environnementale. C'est lui qui développe la politique, les stratégies et les grandes actions à mener en matière environnementale. Aussi, le district d'Abidjan peut conclure toutes conventions avec l'Etat, d'autres collectivités territoriales, les établissements publics et les groupements ou les organismes privés pour mener avec eux des actions relevant de leurs compétences. Il peut aussi engager des actions complémentaires à celles de l'Etat et des collectivités territoriales au niveau de l'assainissement de l'environnement. (Propos d'un responsable de la commission environnement, mois 2015).

Sa mission en particulier au niveau de l'environnement est instituée d'après la loi n° 2001-478 du 09 août 2001 portant statut du district d'Abidjan (article 6). A cet effet, le district d'Abidjan a pour attributions, entre autres, d'assurer la protection de l'environnement, la gestion des ordures et autres déchets et la planification de l'aménagement du territoire du district d'Abidjan.

- **Mairie**

Les mairies en tant que gestionnaires de l'espace public et responsables de la collecte des ordures se chargent également de leur ramassage. C'est ce que nous explique le responsable technique de la mairie de Yopougon à travers les propos suivants :

La mairie vient ramasser les ordures et les achemine vers de grands dépotoirs prévus à cet effet. Pour ce faire, elle dispose de camions de ramassage et de bacs à ordures placés dans les coins et recoins de la commune. (Propos recueillis auprès d'un responsable technique de la mairie de Yopougon, mois 2016).

Au total, toutes les communes du district d'Abidjan ont un objectif qui consiste à coordonner les activités de collecte et de déversement des ordures dans les décharges publiques.

2.1.2. Société civile (Population et ONG)

- **ONG**

Les ONG qui luttent pour la protection de l'environnement, organisent souvent des journées sur la salubrité avec les populations. Lors des journées de sensibilisation sur la gestion de l'environnement, les ONG arrivent à obtenir une coopération agissante de la part des populations. Elles font des plaidoyers auprès des collectivités locales pour appuyer les populations afin d'améliorer leur cadre de vie. A ce propos, le président d'une ONG de lutte contre l'insalubrité fait les révélations suivantes :

Pendant les campagnes de sensibilisation sur l'importance de la propreté du cadre de vie, on remarque un engouement de la part des populations qui comprennent le bien-fondé de la chose. Le volontarisme des populations est perceptible par leur participation aux différentes activités menées lors des journées de sensibilisation sur la propreté. On mène par ailleurs des actions auprès du district et de la mairie pour soutenir matériellement et financièrement les associations de jeunes et de femmes. (Propos recueillis auprès d'un enquêteur, 2016).

Par ailleurs, les ONG accompagnent la Mairie dans ses activités de salubrité au niveau des communes d'Abidjan.

- **Populations**

Dans le cadre de la gestion de l'environnement en général, et du domaine lagunaire en particulier, les populations riveraines sont les

habitants des villages. Elles ont une organisation politique qui s'attelle à la gestion des affaires courantes du village. Ainsi, concernant l'organisation et les règles au niveau du village, un quinquagénaire fait les précisions suivantes :

Les populations en bordure de la lagune sont composées en majorité de peuples Ébrié qui composent les villages riverains de la lagune (zone d'études). L'organisation est donc traditionnelle. C'est les générations qui dirigent le village avec le chef du village qui prend les décisions. Ainsi, elles se succèdent dans la gestion du village. Par ailleurs, l'environnement est aussi l'affaire de la génération qui est désignée pour le faire. (Propos d'un enquêté, 2016).

En dehors de cette organisation dont les activités concernent l'ensemble des villageois, il en existe qui sont plus spécifiques aux catégories sociales. Il s'agit entre autres des organisations de femme et de jeune dont l'objectif est généralement le bien être de leur membre. Dans cette étude, les populations locales sont constituées de la notabilité, les ménages, les associations des jeunes et des femmes. Elles sont généralement des pêcheurs et des agriculteurs. Ce sont des peuples lagunaires (les autochtones) dont l'installation au bord de la lagune s'établit à une époque lointaine. Les propos suivants l'attestent si bien :

Nous sommes pêcheurs d'origines et nos femmes fabriquent l'attiéké. Cette tradition de pêche et de fabrication de l'attiéké est venue de nos parents qui eux-mêmes les ont reçus de leurs parents. Nous sommes ici depuis longtemps et nos parents nous ont légué la lagune en héritage. Donc c'est notre patrimoine. (Entretien M.K., 2016).

En somme, les populations bâtissent leurs quotidiens autour de la tradition que leur ont laissée leurs ancêtres. Elles sont les potentiels propriétaires de cette lagune.

2.1.3. Acteurs privés

S'agissant du secteur privé, les plus importantes entreprises opérationnelles que nous avons pu rencontrer sont celles qui ont au moins une dizaine d'années d'expérience et qui déversent leurs productions de déchet dans la lagune. Selon les responsables de production de ces entreprises :

On n'a pas le choix, on est obligé de verser les déchets de nos usines dans la lagune. Il n'y a pas d'autres endroits pour le faire et on paye des redevances à l'Etat pour l'entretien de la lagune et on traite les déchets avant de les déverser dans la lagune. (Propos recueillis auprès d'un enquêté, 2016).

Ces entreprises privées prétendent qu'elles sont suffisamment équipées et disposent des ressources humaines formées et expérimentées en vue de faire face à la gestion des déchets déversés dans la lagune.

2.2. Logique des acteurs (type de logiques)

Les logiques dans lesquelles s'inscrivent les acteurs impliqués dans la gestion de la lagune Ébrié et qui sont perceptibles immédiatement au travers de leurs propos, sont autant diverses que variées.

2.2.1. La logique de protection et de Développement durable

La logique du Développement durable est notée aussi bien chez certaines populations locales que chez les acteurs étatiques, les autorités territoriales et les ONG. Chez les populations, la protection de la lagune est une nécessité et ils l'expliquent en ces termes : « *Une fois qu'on tue les poissons avec des produits chimiques, cela peut compromettre le futur des riverains et de leur progéniture. Car le poisson sera rare et cher pour nous tous* » (Propos recueillis auprès d'un enquêté, 2015).

Concernant les acteurs étatiques (Ministère de l'environnement et dérivés) et les autorités territoriales, la prise en compte de la nécessité de la sauvegarde de l'environnement dans leurs projets de développement, spécialement ceux du district d'Abidjan et des villages riverains de la lagune ébrié est plus que vital dans leurs logiques. C'est en cela un responsable du Ministère de l'environnement affirme :

La mise en œuvre d'activités et de projets doit être soucieuse de la protection de l'environnement en général et de la lagune Ebrié en particulier. Nous, les gouvernants autant que les acteurs socio-économiques sommes tous unanimes sur le rôle capital de la lagune Ébrié. Il est donc inutile de la détruire pour des fins purement "économistes" en ignorant les conséquences d'un tel acte sur le long terme. Par ailleurs, des opérateurs économiques proches de la lagune Ébrié oublient que les déchets ménagers et les résidus de manioc qu'elles versent dans la lagune est un risque. C'est l'argent qui les intéresse et non leur santé. (Propos d'un enquêté, 2015).

Face à tous ces risques issus de la prolifération des ordures en bordure lagunaire, certaines populations essaient tant bien que mal de mettre en place des stratégies endogènes en vue d'assainir les berges lagunaires pendant que d'autres la pollue. C'est ce qui ressort des dires d'un enquêté qui réside dans la commune d'Attécoubé :

A Attécoubé ici, lorsque les femmes finissent de fabriquer attiéké, on veille à ce que les ordures ne soient pas jeté dans la lagune. On fait la police auprès des femmes. On sait que ce n'est pas suffisant mais on essaie quand même. Mais il y a des personnes qui se cachent pour verser des ordures dans la lagune et ça c'est très déplorable » (Propos d'un enquêté, 2015).

Par-là, certains jeunes des villages visités font du bénévolat dans le cadre de l'assainissement de leur cadre de vie. Les propos de chaque président des jeunes des villages riverains de la lagune le confirment en ces termes :

Il existe bel et bien des jeunes qui s'occupent de la propreté dans les villages Ébrié riverains de la lagune. Mais ces jeunes sont découragés parce que les autorités, les collectivités territoriales ne leur viennent pas en aide financièrement, matériellement » (Entretien réalisé avec les présidents des jeunes de chaque village riverain de la lagune Ébrié).

A côté des jeunes, les ONG ont manifesté eux aussi une logique de protection et de développement durable. Cette réalité est mise en exergue à travers les confidences d'un responsable d'ONG :

Je vais vous dire que nous n'avons pas assez de fonds pour financer les projets de salubrité. Mais nous essayons d'aider le ministère de l'environnement qui s'occupe des problèmes lagunaires avec certaines structures comme le CIAPOL. On essaie avec les moyens qu'on dispose pour participer à la propreté de la communale. (Propos recueillis auprès d'un enquêté, 2016).

Les ONG participent à la gestion de la salubrité dans une optique de préservation de l'environnement et de développement durable.

2.2.2. La logique de mise en valeurs économique de la lagune

La logique de mise en valeurs économique de la lagune est celle d'une partie d'acteurs constitués d'industriels et de certains ménages qui pratique des activités socio-économiques avec des impacts sur la lagune. La lagune est aujourd'hui menacée par la pollution de déchets ménagers, issus du manioc ajouté aux déchets toxiques qui proviennent des usines. La lagune polluée empêche ainsi les poissons de mieux se reproduire. C'est ce que certains riverains notamment les fabricantes d'attiéké et les pêcheurs ignorent. Les résidus de manioc après la production d'attiéké sont versés dans la lagune. Pour les fabricantes d'attiéké, ces résidus servent de nourriture aux poissons. Elles ignorent les risques sanitaires que cela entraîne. C'est ce qu'une femme fabricante d'attiéké relate en ces termes :

En fait, nos parents nous ont dit que les résidus de manioc nourrissent les poissons, c'est pourquoi depuis lors on continue de le faire : ça ne peut pas tuer les poissons. Ce qui tue les poissons c'est les produits que les pêcheurs mettent dans l'eau. (Propos recueillis auprès d'une enquêtée, focus group, 2015).

Une autre ajoute :

Les gens disent que c'est manioc-là qui salit la lagune au contraire c'est ce qui nourrit les poissons. C'est plutôt l'eau de gros trous qui vient de la ville et puis des usines-là qui empoisonne tous les jours la lagune. Cela entraîne les odeurs nauséabondes et on ne peut pas respirer à côté même ». (Entretien avec une productrice d'attiéké d'Attécoubé, focus group, 2016).

Les pêcheurs utilisent les produits chimiques dans le but de prélever une quantité importante de poissons. En le faisant, ils polluent la lagune Ébrié et détruisent les poissons voire la biodiversité. Les

industriels sont aussi des potentiels acteurs qui polluent le domaine lagunaire Ébrié. En revanche, ils prennent toutes les dispositions nécessaires avec l'Etat par rapport à la gestion de la lagune Ébrié. C'est ce qui ressort des propos résumés de plusieurs responsables d'entreprise qui déversent leurs déchets liquides dans la lagune : « *Les Usines qui déversent les substances dans la lagune payent des taxes à l'Etat. Aussi, les substances sont traitées avant d'être déversées dans la lagune donc il n'y a pas de danger probablement contre la santé des populations* » (Propos de responsables d'entreprises, 2015).

Les actions de pollution occasionnée par les industries sont faites avec l'autorisation de l'Etat qui reçoit des redevances.

2.2.3. La recherche d'assistance

La recherche d'assistance est exprimée par les ménages des six localités visitées. A cet effet, le chef d'un village enquêté affirme : « *Les tentatives pour essayer de rendre les berges lagunaires propres restent veines à cause du manque de soutien de la mairie aux populations en termes d'appuis logistiques et d'expertise* » (Interview réalisée en novembre, 2016).

Le président des jeunes renchérit en ces termes :

nous, les jeunes, sommes impuissants face à la dégradation de l'espace lagunaire. Regarde, on ne dispose pas d'outils pour le nettoyage parce que la Mairie ne nous en fourni pas, On n'est même pas formé sur la salubrité urbaine mais on fait de notre mieux parce que c'est là qu'on vie. (Propos recueillis auprès d'un enquêté, 2016).

La quête d'assistance est aussi mentionnée par la représentante de l'association des femmes productrices d'Attiéké de Blockhaus à travers les déclarations suivantes : « *Nous gérons nous -même les ordures selon nos moyens mais cela ne suffit pas. On a besoin de l'aide de l'Etat pour nous aider à mieux nous organiser pour gérer les ordures ...* » (Propos d'une enquêtée, focus group, 2016).

Cette recherche d'assistance est également perceptible chez les chefs et notables des localités étudiées. A juste titre, un enquêté affirme : « *On s'organise de notre côté pour essayer de rendre le quartier et les bordures de la lagune propre. Malgré tout ça, on a besoin de l'aide de l'Etat pour être plus efficace...* » (Propos d'un enquêté, 2015). Au total, les populations riveraines dans leur diverse catégorie ont manifesté le besoin d'être assistées.

3. Discussion

L'identification et la logique des parties prenantes (logique de développement durable et de mise en valeur économique de la lagune

ainsi que la logique de recherche d'assistance) ont fait l'objet d'analyse et d'interprétation dans cette partie.

3.1. Identification et profil des acteurs

Les acteurs impliqués dans la gestion de la lagune ébrié affichent tous un intérêt particulier à sa protection. Chaque acteur espère tirer le maximum de profit à travers l'assainissement de celle-ci. Cet état de fait a mobilisé autant d'acteurs venus d'horizon divers qui s'intéressent à cette gestion.

Les acteurs étatiques et les collectivités territoriales interviennent dans la gestion de la lagune parce que c'est leur domaine de compétence et cette gestion est liée à la fonction exercée. Les acteurs dérivés dont le CIAPOL, LCE, CIPOMAR identifiés ont, une grande expérience en matière de détermination de zones à souci de protection. Ils disposent des appareils techniques et modernes qui leur permettent d'identifier les baies lagunaires qui sont polluées.

La seconde catégorie d'acteurs dont les collectivités locales s'appliquent à l'assistance au Ministère de l'Environnement dans la gestion de la lagune à cause du cadre réglementaire qui impose une certaine synergie d'action.

Les ONG sont des Organes Non Gouvernementaux qui œuvrent pour les projets de développements socio-économiques notamment en environnement dans le cadre de la salubrité urbaine. Ils sont subventionnés par les Organismes comme le ROTARI, la Croix rouge etc.

Les populations riveraines sont associées à la gestion lagunaire parce qu'elles sont propriétaires de la lagune depuis des lustres. Cela à cause de la transmission de cet héritage (la lagune) faite de génération à génération. Elles sont composées de la notabilité qui est chargée de la gestion administrative du village et veille à son bon fonctionnement. Pour ce faire, les prises de décision font partie de ses prérogatives. La gestion durable de la lagune ébrié permet aux populations d'y trouver leur compte, sans pour autant constituer une menace pour les ressources en eau.

Les acteurs privés entendent par là les usines de productions justifient leurs présence en tant qu'acteurs économique situé en bordure lagunaire et dont l'activité impact sur la lagune. Par conséquent, ils entretiennent des relations avec les structures étatiques dont le CIAPOL, le LCE dans la gestion de la lagune ébrié. Au total, l'identification du profil des acteurs étudiés est un facteur déterminant qui peut influencer la gestion de cette lagune.

3.2. Déterminants des logiques des acteurs

Les raisons qui expliquent le choix des acteurs se résument en logiques convergentes et en logiques divergentes ainsi qu'en des logiques d'assistance selon les intérêts poursuivis par chaque acteur.

Les logiques convergentes sont celles qui se rejoignent en certains points sans être totalement les mêmes. Les causes des logiques des comportements des populations sont motivées par leurs perceptions. Dans la perception des populations, la sacralité qui entoure la lagune la transforme en un lieu à défendre, à préserver. La protection du domaine lagunaire Ébrié permet la défense des valeurs traditionnelles et culturelles. Les villages impliqués dans la gestion de la lagune ont pour la plupart, des lieux sacrés (situés à l'intérieur ou à l'extérieur de lagune) et des pratiques rituelles qui participent de la régulation sociale et de la reproduction sociale. Ce résultat certifie ceux de Lescuyer (2004) qui ont montré que les relations matérielles et idéales entre l'homme et la nature constituent un élément essentiel de la fondation et du fonctionnement de toute société. Par ailleurs, ils se disent propriétaire des terres proche de la lagune et de la lagune. Il y a alors un souci de sécurisation des terres. Les populations sont dépendantes des ressources naturelles dont les étendus d'eaux, de terres et de forêts (Badola, 1998). La pollution de ces ressources constitue un danger pour les populations riveraines.

Aussi, la lagune a toujours été un bien de production pour les peuples lagunaires Ébrié qui se plaignent maintenant du manque progressif de poissons à cause de la pollution. Une étude sur la pollution des lacs africains et son impact sur la pêche prouve les dires des populations lagunaires (Marshall, 1997). Le pouvoir de guérison de la lagune en cas de maladie a été remplacé par un pouvoir (risque) de rendre malade (Dosso et *al.*, 1984).

Face à aux problèmes environnementaux et leurs spécificités tels que le problème de pollution lagunaire, divers efforts sont entrepris par L'Etat. Ainsi, plusieurs stratégies et programmes sont mis au point. Les ONG et les associations de développement y participent en tant qu'acteurs de développement et d'accompagnement en synergie avec l'état. Par conséquent l'Etat à travers le Ministère de l'Environnement, ses dérivés et les ONG sont engagés dans une dans une logique convergente de préservation de cette lagune. A cet effet, Les ONG constituent actuellement le pivot des stratégies visant les grands domaines de développement, de la protection des ressources naturelles et des équipements socio-économiques (Bouchra, 2006). Ainsi,

certaines populations perçoivent la lagune comme un lieu à préserver et l'utilisent sans la polluer, c'est pourquoi ils prônent une logique de sauvegarde par ricochet de développements durable. Ensuite, les acteurs étatiques et les collectivités locales ont également une logique de conservation de l'environnement et de préservation de la lagune.

Au total, ces acteurs sont liés par une logique convergente, celle de la sauvegarde de la lagune. De ce faite, le développement durable est une option primordiale de leur objectif. Cependant, il existe une faible collaboration véritable entre les acteurs (l'Etat, ses dérivés, les collectivités locales et les acteurs civils). En effet, les rapports entre acteurs institutionnels (Etat et ses dérivés, les collectivités locales, les acteurs privés) sont empreints d'un antagonisme au niveau des secteurs de compétences. Ainsi, le cadre des institutions publiques œuvrant pour un environnement sain, à savoir la gestion de la pollution de la lagune fait toujours apparaître des conflits de compétence et d'intervention sur le terrain entre les services de l'Etat et les services municipaux (Tini, 2003). Or les communes à elles seules ne peuvent pas prétendre à une solution durable quant à la problématique de la gestion des déchets, précisément la pollution de la lagune ébrié dans la commune d'Abidjan. Par conséquent, le service de l'assainissement de l'environnement ne peut pas être rendu de façon efficace sans la coopération entre les différentes familles d'acteurs que sont : l'Etat, les collectivités locales, les populations et le secteur privé. (Atchadam, 2009).

Les logiques divergentes sont celles qui sont diamétralement opposées sur tous les aspects aux logiques convergentes. A cet effet, deux logiques divergent du point de vue de l'orientation des actions des acteurs. D'un côté, les acteurs étatiques, les collectivités locales, les ONG et une catégorie de la population qui prônent une logique de développement durable accompagnée d'actions d'entretien et de protection de la lagune. De l'autre côté, les industriels et une autre frange de la population qui vont à l'encontre du développement durable. Ceux-ci sont dépourvus de toute conscience environnementale, ils nourrissent des logiques de destruction et de pollution de la lagune. Cette situation ne va pas dans le sens de l'efficacité de la gestion lagunaire. De manière plus générale, cela met en relief certains des contours les plus visibles de la lutte entre le centre (l'Etat), les régis (les collectivités locales) et les acteurs privés (Stren, 1993). En effet, ceux (industriels et une partie de la population) qui pratiquent les activités économiques, polluent la lagune sans se soucier de sa protection. Dans ce cas précis, ils se servent de la lagune comme lieu de dépotoirs de

déchets. Dans cette logique de pollution et à propos des industriels, il faut savoir que le développement économique et urbain de la plupart des pays est accompagné et soutenu par un développement industriel. Ce dernier accroît les risques pour la santé des populations à travers les déchets solides et liquides issues de cette industrialisation (Koné, 2006). De ce fait, les acteurs privés (industriels et firmes) ont donc une logique de pollution à cause de leurs activités qui émanent de la production industrielle et surtout qui engendrent des substances toxiques dont les restes sont déversés dans la lagune. En particulier, l'accroissement des activités industrielles à proximité de la lagune Ébrié a entraîné le déversement des déchets eaux industriels dans la lagune. Le rejet de ces eaux en lagune a inévitablement abouti à la détérioration du milieu lagunaire. Des études ont été faites pour caractériser celle pollution urbaine lagunaire, et surtout pour délimiter les zones polluées aux alentours d'Abidjan (Dufour et Slépoukha, 1975). D'autres observations ont permis de décrire la pollution bactérienne en milieu urbain et de définir des normes de la qualité des eaux lagunaires (Lagès, 1975 ; Pagès & Citeau, 1978).

Quant à certaines populations, leur agissement en rapport à la pollution dénote d'une insuffisance en matière d'éducation environnementale. Par ailleurs, l'effet des déchets sur la lagune est plus qu'évident et les populations préfèrent dégrader l'environnement sans avoir le moindre remord. Cela montre qu'il n'y a pas de prise de conscience de l'importance de la protection de l'environnement par la population. L'environnement est relayé à un second niveau de tel sorte qu'il existe une liberté d'action contre l'environnement qui est impunie. Les populations ne sont pas assez sensibilisées sur les dangers auxquels ils s'exposent en polluant la lagune. Puisque l'environnement est lié à la santé des individus au point que lorsque l'environnement est dégradé, les populations qui vivent dans cet environnement s'exposent également à des risques sanitaires énormes qui peuvent leur coûter la vie. C'est le cas de la lagune qui est polluée par les déchets d'origines liquides et chimiques, solides occasionné par les populations. L'ampleur de la pollution de la lagune est liée aux actions anthropiques. C'est également le cas dans la commune de Yopougon, dans la partie ouest de la ville d'Abidjan où les eaux usées urbaines (domestiques, pluviales, industrielles) sont déversées dans la lagune ébrié par le biais des égouts et canaux de drainage des eaux pluviales existants, sans traitement préalable (Koné et *al.*, 2006). Toutes ces actions vont à

l'encontre du développement durable qui vise la préservation de la nature pour les générations présentes et futures.

Au total, les acteurs étatiques se positionnent dans une logique commune de développement durable avec les collectivités locales, les ONG et une partie de la population dotée de conscience environnementale. Cependant, du fait de leur objectif qui vise le développement socio-économique avec la prise en compte de l'environnement et de son bien-être, ces acteurs sont opposés dans leurs logiques aux acteurs privés dont les sociétés et une partie des populations qui polluent et dégradent l'environnement par leur activité socio-économique. Les deux acteurs ont alors des logiques différentes selon l'intérêt que chacun privilégie.

La recherche d'assistance permet de comprendre la vulnérabilité et la résilience des populations riveraines face à la gestion de la lagune ébrié et ses berges. La vulnérabilité et la résilience des populations lagunaires sont dues aux changements introduits dans leur environnement. Ainsi, les facteurs qui déterminent leur vulnérabilité face à la pollution lagunaire sont liés au rôle socioéconomique de la lagune dans ces communautés (Koné et *al.*, 2006). Le besoin d'être assistées est fondamental pour les riverains notamment ceux des quartiers précaires proches de la lagune dans la mesure où ils sont privés de l'utilisation optimale de la source alimentaire, récréative et économique que représente la lagune et doivent développer une série de stratégies comme le nettoyage des berges lagunaires et la recherche d'emplois en ville en lieu et place de la pêche. Car l'activité de pêche représentait autrefois les activités professionnelles et économiques de nombreuses populations riveraines.

L'implication des logiques étudiées est déterminante pour trouver des stratégies adéquates pour gérer la lagune ébrié et trouver des perspectives concrètes pour un développement durable. Ainsi, compte tenu des nombreuses insuffisances observées dans la gouvernance environnementale du domaine lagunaire ébrié, la présente étude pourrait contribuer à la compréhension de la logique des acteurs de différents profils, appartenant à différentes catégories (types), et une connaissance des logiques convergentes, divergentes ou parallèles des acteurs. Les acteurs qui interviennent dans la gestion de la lagune ébrié ont différentes logiques qui sont parfois convergentes, divergentes. La construction de ces logiques est liée aux facteurs tels que la nature et le domaine de compétence de l'acteur (composantes du profil de l'acteur) ; la perception de la lagune par l'acteur ; les facteurs socio-

économiques et culturels ; les retombés évalués en termes d'avantages, d'enjeux et d'opportunités liés à la protection de la lagune. Cette étude permet de prendre des dispositions utiles en fonction de la logique dans laquelle chaque acteur s'inscrit dans le but de les ramener à un objectif commun et idéal : l'assainissement de la lagune ébrié et ses berges. Ainsi, les comportements de participation ou de retrait reflètent des stratégies, des calculs, des attentes ou des pronostics. Chaque acteur ou intervenant agit en fonction des intérêts qu'il poursuit, des opportunités qu'il a de les saisir (Crozier, 1977). En ce sens, la participation (et son contraire) ne serait désintéressée et pourrait toujours être un comportement rationnel, même si elle ne donne pas lieu à un raisonnement explicite et formalisé. L'étude pourrait servir d'outil pour la continuité d'autres travaux de recherches scientifiques portant sur la protection et l'assainissement des eaux lagunaires.

Conclusion

A travers cet article qui traite de « La logique des parties prenantes dans la gestion de la lagune Ebrié (Cote d'Ivoire) », il convient de noter que notre préoccupation a été d'analyser des logiques des acteurs qui interviennent dans le processus de gestion de la lagune Ebrié. De ce fait, pour rendre les résultats de cette étude plus objectifs, des outils de collectes de données et des méthodes d'analyse ont été utilisées.

Les résultats obtenus sont de deux ordres : l'identification et la logique des acteurs. D'abord, plusieurs acteurs interviennent dans la gestion de la lagune ébrié. Ensuite, ces acteurs ont des logiques qui sont soit convergentes et divergentes. Enfin, ces logiques ont des implications. En effet, lorsque les logiques sont convergentes (protection et développement durable), il en résulte une affiliation entre les acteurs base d'une efficacité dans la gestion de la lagune. En revanche, quand elles sont divergentes (logique de mise en valeur économique de la lagune), les acteurs se heurtent à une contradiction dans leurs objectifs. Dans ce cas précis, la gouvernance lagunaire se déroule de manière lente et devient inefficace du coup la politique de dépollution de la lagune ébrié et ses berges est impactée négativement. L'étude a montré aussi qu'il existe une faible collaboration entre les acteurs dont les logiques sont convergentes et un problème de gouvernance des acteurs lorsque les logiques sont divergentes. Au total,

toutes ces logiques ont des implications dans la gestion durable de la lagune Ebrié.

Sans être exhaustif, cette étude pourrait être approfondie dans le but de donner aux décideurs des moyens scientifiques pour renforcer la planification de la politique liée à la gestion de la lagune ébrié. Comme perspective, il faut la prise en compte des logiques des populations ainsi que la définition claire du domaine de compétence de chaque acteur dans le processus de gestion de la lagunaire ébrié.

Références bibliographiques

- Atchadam, T., 2009, *La délivrance des services publics dans la commune de Lomé* Gouvernance en Afrique.
- Badola, R., 1998, "Attitudes of local people towards conservation and alternative to forest resources: A case study from the lower Himalayas", in *Biodiversity and Conservation* 7, 1245-1259.
- Bloundi, M., 2005, *Etude géochimique de la lagune de Nador (Maroc oriental): Impacts des facteurs anthropiques*. Thèses de doctorat, Université Louis Pasteur.
- Bouchra, S., 2006, *Les ONG de développement. Logiques d'acteurs et stratégies de développement*. Le cas du Maroc.
- Crozier, M. & Friedberg, E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil.
- Dosso M., Duchassin M., Lombardo A., Koné M. & Edoh V., 1984), « Cas sporadiques ou début d'une nouvelle épidémie de choléra » in *Bulletin de la Société de Pathologie Exotique* 76, 121-125.
- Dufour, Ph. & Slepoukha, M., 1975, « L'oxygène dissous en lagune Ebrié : influence de l'hydroclimat et des pollutions », Doc. Sei. Centre Rech. Océanogr. Ahidjan, 6 (2) : 75-118.
- Kone, I. et al., 2006, *Conservation des primates en Afrique de l'Ouest : La forêt des Marais Tanoé identifiée comme site de haute priorité*, Abidjan, CI.
- Kouassi, P., 2010, « Stratégies comparées de l'exploitation des plans d'eau lagunaire de Côte-d'Ivoire », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 251 | 2010, 347-363.
- Marshall, B., 1997, "Eutrophication in African Lakes and its impact on fisheries", in *African Inland Fisheries, Aquaculture and the Environment*, 166-174.

- N'da, P., 2011, *Méthode de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats. Comment réaliser un mémoire, une thèse en sciences sociales et en éducation*, EDUCI, Abidjan.
- Pages, J et Citlau1, J., 1978, « La pollution bactérienne de la lagune et de la mer autour d'Abidjan », Doc. Scient. Cent. Rech. Océanogr. Abidjan, 9, pp. 43-50.
- Pages, U., 1975, « Étude de la pollution bactérienne en lagune Ébrié », Doc. Scient. Cent. Rech. Océanogr. Abidjan, 6: 97- 101.
- Stern, D., 1993, "Energy use and economic growth in the USA: a multivariate approach", *Energy Economics* 15, 137-150. Reprinted.
- Costanza, C. A. Perrings, and Cleveland C. J. (editors),1996, *The Development of Ecological Economics*, Edward Elgar, Cheltenham.
- Tini, A., 2003, *La gestion des déchets solides ménagers à Niamey au Niger : Essai pour une stratégie de gestion durable*, Thèse Lyon : INSA de Lyon, 302 p.